

Un autre poète disait :

Corneille est excellent mais il vend ses ouvrages.

Ce qui ne l'empêcha pas de vivre et de mourir pauvre. Mais souvent, dans le métier des lettres, moins on mange plus on a de talent. Si Corneille n'avait pas été forcé de raccommo-der lui-même ses souliers, peut-être n'aurions-nous ni Polyeucte, ni Cinna.

Le talent de Voltaire n'eut rien à voir avec sa fortune, exceptionnelle pour son temps et même pour le nôtre. Elle s'élevait à sa mort à 350,000 francs de rente. De la littérature il retira presque rien. Il donna plus de livres aux éditeurs qu'il n'en vendit. Il avait le génie de la spéculation et ce fut le secret de sa richesse.

Tout autre fut Jean-Jacques Rousseau qui s'appliqua sans cesse à vendre ses écrits le plus cher possible "pour se délivrer, dit-il, de la crainte de mourir de faim." Il repoussa les pensions et les places, et certes, l'obstination de cet insensé de génie à tirer de son cerveau son maigre budget ne manque pas de grandeur.¹

À la gloire du parlement d'Angleterre nous devons dire que ce fut le sort malheureux de quelques-uns des plus illustres écrivains de ce pays qui l'engagea en 1842 à adopter la loi qui, jusqu'à présent, a gouverné la propriété littéraire dans tout l'Empire Britannique. Walter Scott venait de mourir, au moment où ses droits d'auteur sur ses romans les plus populaires allaient s'éteindre, et laissant sa famille dans les plus grandes difficultés financières.

Wordsworth et Southey subissaient les affres de la misère alors que leurs œuvres devenues célèbres auraient pu leur donner la fortune si une loi incomplète ne les en eût empêchés. Alison, Carlyle, Disraëli, Bulwer, Hume et Gladstone s'unirent pour réclamer que la protection légitime due aux écrivains fût prolongée assez longtemps au moins pour mettre leur vieillesse à l'abri. "Le pain à bon marché est aussi nécessaire que les lèves à bon marché, écrivait Thomas Wood dans un fameux placet, mais il n'a pas encore été jugé nécessaire d'ordonner qu'après quelques années de récoltes tous les champs de blé deviendraient propriété publique." C'est alors que Macaulay prononça la série de ses discours si célèbres contre la propriété littéraire. En dépit de son opposition, la loi fut passée, mais elle aurait pu être plus large encore s'il l'eût voulu. (5 et 6 Vict., ch. 45.)

¹ La plupart des détails donnés dans le texte sur la situation financière des auteurs français au XVIIe siècle sont tirés de l'ouvrage du Vte G. d'Avenel, "*Les Riches depuis Sept cents ans.*"